

#### 4. Régulation du chauffage de la gaine des canaux à neige

Entreprise: .....

Contact: ..... Téléphone: .....

e-mail: .....

##### Chauffage:

##### Durée de fonctionnement:

Nr. du chauffages de la gaine .....

Ø Puissance absorbée par  
chauffage: .....

Début: ..... (date)

Bout: ..... (date)

Nr. (j.)  
d'fonctionnem  
ent: ..... (jours)

Jours de  
chauffage  
attendus: ..... (jours)

Frais d'investissement: ..... Frais d'installation / coûts externes du fournisseur [CHF]  
..... Contributions propres de l'entreprise des chemins de fer de montagne [CHF]

---

..... Total  
*Remarque: La somme de tous les investissements soutenus par le programme par  
entreprise de doit pas dépasser 300'000 CHF*

Date prévu de la construction: .....  
*Remarque: Une subvention n'est possible que si la demande est soumise au fournisseur  
avant que la commande ne soit passée.*

Remarques: .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Remarque important:**

Un projet **ne peut pas être financé rétroactivement**. Cela signifie que seules les mesures d'économie d'énergie qui n'ont pas encore été déclenchées peuvent être financées.

Les mesures déclenchées comprennent la décision inconditionnelle de réaliser le projet (attribution du contrat) et non le début de la construction. **Une demande doit donc être soumise avant l'attribution du contrat !**

Date, cachet, signature: .....

**Personne de contact chez grischconsulta:**

Edgar Grämiger

grischconsulta AG  
Untere Industrie 11A  
CH-7304 Maienfeld

Tel. +41 (0)81 354 98 00

[egraemiger@grischconsulta.ch](mailto:egraemiger@grischconsulta.ch)